

Séance ordinaire du 11 décembre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi onze décembre deux mille dix-huit à neuf heures vingt-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau (partiellement), Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-13-72

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 décembre 2018.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau quitte son siège.

CE-2018-13-73

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision GRE-2018-246](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2018-246, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce registre, à titre d'information, à la dernière séance ordinaire de l'année 2018 du conseil de la Ville.

CE-2018-13-74

Rapports mensuels des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre, du 1^{er} au 31 octobre et du 1^{er} au 30 novembre 2018

[Document d'aide à la décision GRE-2018-294](#)

Les rapports mensuels des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre, du 1^{er} au 31 octobre et du 1^{er} au 30 novembre 2018.

Il est résolu de déposer ces rapports à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2018-13-75

Aide financière au Club lions de Charny inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-296](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ au Club lions de Charny inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-76

Aide financière au Service d'entraide de St-Romuald inc.

[Document d'aide à la décision GRE-2018-297](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Service d'entraide de St-Romuald inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-77

Aide financière à Personnes handicapées en action de la Rive-Sud

[Document d'aide à la décision GRE-2018-298](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Personnes handicapées en action de la Rive-Sud, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-78

Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil St-Rédempteur, numéro 12222

[Document d'aide à la décision GRE-2018-299](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil St-Rédempteur, numéro 12222, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-79

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2018-300](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Isabelle Demers, Janet Jones, Karine Laflamme et Karine Lavertu et tout autre membre intéressé à participer à une activité de la Chambre de commerce de Lévis, le 13 décembre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-13-80**Aide financière au Cégep de Lévis-Lauzon**

Document d'aide à la décision GRE-2018-302

Il est résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ au Cégep de Lévis-Lauzon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-81**Aide financière à L'Adoberge Chaudière-Appalaches et Les chevaliers de Colomb du conseil de Lauzon, numéro 10650**[Document d'aide à la décision GRE-2018-303](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à L'Adoberge Chaudière-Appalaches et Les chevaliers de Colomb du conseil de Lauzon, numéro 10650, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-13-82

Dépôt du procès-verbal des séances de la commission consultative de l'environnement des 22 mars, 10 mai, 21 juin et 13 septembre 2018, mandat à cette commission relativement à l'agrile du frêne, modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et mandat à cette commission relativement à la fluoration de l'eau potable dans les trois usines de production d'eau potable sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision ENV-2018-025](#)

Le procès-verbal des séances de la commission consultative de l'environnement tenues les 22 mars, 10 mai, 21 juin et 13 septembre 2018 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de mandater cette commission pour faire le suivi du mandat de l'agrile du frêne ;
- de modifier la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« **Durée des mandats des membres citoyens**

La durée des mandats des membres citoyens de la commission est limitée à trois ans. afin d'avoir un renouvellement chaque année d'au moins un membre » ;

- de mandater cette commission afin de formuler des recommandations sur la question de la fluoration de l'eau potable dans les trois usines de production d'eau potable sur le territoire de la ville.
-

CE-2018-13-83

Règlement modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections ou le virage à droite à un feu rouge est interdit, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives

[Document d'aide à la décision GEN-2018-085-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement V-850 concernant des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2018-085-R-1. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de l'avenue des Belles-Amours (secteur Charny);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections ou le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir les interdictions de stationner à l'intersections des rues Wolfe, de l'Entente et Saint-Omer (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Pierre-Bouchard (secteur Lévis) et sur une partie de la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Wolfe (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir l'utilisation d'une partie de la piste cyclable et récréative du parc linéaire du Grand-tronc.

CE-2018-13-84

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2018-021](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer le rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2018-13-85**Disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan d'octobre 2018 et affectation du fruit de la vente**

[Document d'aide à la décision INF-EM-2018-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Il est également résolu d'autoriser le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des véhicules et des équipements.

CE-2018-13-86**Crédits additionnels pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de parcours actifs**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les crédits additionnels au montant de 1 000 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2018-031, pour assumer les dépenses relatives aux coûts de réalisation de parcours actifs, ce montant correspond à la subvention de 1 000 \$ provenant de l'appel de projets pour l'achat de matériels de jeux actifs extérieurs de l'Unité régionale de loisir et de sport Chaudière-Appalaches déposée dans le poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-13-87**Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance**

[Document d'aide à la décision FIN-2018-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2018-036. Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant projeté de la réserve financière de 1 500 000 \$ à 2 500 000 \$.

CE-2018-13-88**Adoption du Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (afin d'en assurer la conformité au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-202](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-07-26, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de

décision URBA-2018-202. Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, notamment par :

- la révision de la classification des usages et la modification de plusieurs grilles des spécifications afin d'assurer la cohérence entre cette nouvelle classification et les usages autorisés dans les zones;
 - l'insertion de la méthode de calcul de la densité dans le cas d'un usage résidentiel et dans le cas d'un usage autre que résidentiel;
 - l'introduction de nouveaux seuils d'exclusivité;
 - l'élargissement de la possibilité de construire des stationnements étagés ou souterrains;
 - la modification des dispositions concernant les droits acquis dans le cas d'un bâtiment dérogatoire dans les zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 (tronçon de la route des Rivières au nord de l'autoroute Jean-Lesage et du boulevard Guillaume-Couture jusqu'à la route Monseigneur-Bourget);
 - la modification des grilles des spécifications des zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 et l'ajout de dispositions spécifiques compte tenu du contexte particulier de ces zones;
 - la modification aux grilles des spécifications dans les zones commerciales se trouvant dans une affectation « Noyau de proximité de type 2, 3 ou 4 » à l'exception de l'affectation « Noyau de proximité de type 3 » se retrouvant dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon;
 - l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de la délimitation des secteurs prioritaires et de réserve;
 - l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de modifications effectuées aux affectations du territoire;
 - l'introduction d'une densité résidentielle minimale sur les terrains d'un hectare et plus qui sont présentement vacants ou sous-utilisés;
 - l'introduction d'une superficie maximale de terrain pour certaines zones se trouvant dans une affectation « Rurale »;
 - le retrait de superficies maximales de plancher et d'occupation au sol pour des usages du groupe C3 Commerce au détail et de gros et service para-industriel situées dans une affectation « Artère commerciale » ou « Industrielle »;
 - la révision de plusieurs dispositions spécifiques à une zone afin d'assurer la cohérence avec l'ensemble des autres modifications effectuées;
 - le remplacement du plan de zonage compte tenu du nombre de modifications effectuées aux délimitations des zones sur l'ensemble du territoire;
 - le remplacement du format des grilles des spécifications.
-

CE-2018-13-89**Recrutement d'un membre pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Lévis à titre de représentante ou représentant de la Ville**[Document d'aide à la décision URBA-2018-208](#)

Il est résolu d'autoriser un appel de candidatures, afin de recruter un membre pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentante ou représentant de la Ville.

CE-2018-13-90**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et l'étude géotechnique du projet de construction de viaduc et liens routiers sur les rues Saint-Denis, Grand-Tronc et Bernières (secteur Saint-Rédempteur)**[Document d'aide à la décision APP-2018-120](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et l'étude géotechnique du projet de construction de viaduc et liens routiers sur les rues Saint-Denis, Grand-Tronc et Bernières (secteur Saint-Rédempteur) (appel d'offres 2017-55-33), attribué par la résolution CE-2017-07-79, au montant de 90 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-120, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision

CE-2018-13-91**Cession du contrat pour la fourniture du service de signaleuses ou signaleurs**[Document d'aide à la décision APP-2018-164](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de céder le contrat pour la fourniture du service de signaleuses ou signaleurs (appel d'offres 2017-50-106), attribué le 2 octobre 2017 par la résolution CV-2017-09-32 à Villéco inc., à l'entreprise cessionnaire 9300-4901 Québec inc., à compter du 1^{er} décembre 2018, date du transfert des opérations à l'acquéreur.

CE-2018-13-92**Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de la Ville**[Document d'aide à la décision APP-2018-166](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de la Ville (appel d'offres 2018-50-100), de la façon suivante :

- lot D, à Eddy Fugère inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 268 950 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux

ans;

- lot E1, à Eddy Fugère inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 231 150 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans;

conformément au devis et à sa soumission.

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières apportées à l'écocentre de la Ville (appel d'offres 2018-50-100), lot B, à AIM Eco-Centre, une division de La compagnie américaine de fer et métaux inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 126 825 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-13-93

Attribution du contrat pour l'acquisition de vêtements et d'équipements pour le personnel policier et pompier

[Document d'aide à la décision APP-2018-167](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'acquisition de vêtements et d'équipements pour le personnel policier et pompier (appel d'offres 2018-50-66), lots 12 à 18, à Martin & Lévesque inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 124 281,45 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2018-13-94

Attribution du contrat pour les travaux de terrassement du Parc industriel Bernières (phase 3) et décret de travaux

Document d'aide à la décision APP-2018-170

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de terrassement du Parc industriel Bernières (phase 3) (appel d'offres 2018-50-50), à Excavations Mario Roy inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 465 746,87 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-13-95

Ratification du contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis, avis de modification et option de prolongation

[Document d'aide à la décision APP-2018-168](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de ratifier le contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis à CPU Service inc. au montant de 308 200,34 \$, avant TPS et TVQ, tel que prévu à la résolution CV-2016-11-69;
- de modifier le contrat pour l'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis, numéro

2, attribué à CPU service inc., au montant de 107 697,51 \$ avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-168, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision;

- d'exercer l'option de prolongation d'une année supplémentaire débutant le 1^{er} janvier 2019, pour le contrat d'acquisition d'ordinateurs avec le regroupement d'achats des Villes de Montréal, Québec et Lévis attribué à CPU Sservices inc., au montant estimé de 250 000 \$, avant TPS et TVQ, tel que prévu à l'entente négociée par le regroupement d'achats.

CE-2018-13-96

Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la région de la Chaudière-Appalaches pour l'acquisition et l'installation d'une remontée mécanique quadruple au Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-030

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la région de la Chaudière-Appalaches pour l'acquisition et l'installation d'une remontée mécanique quadruple au Centre de plein air de Lévis, de même que d'autoriser le directeur général à signer cette demande d'aide financière et l'ensemble des documents de suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui sont nécessaires à l'obtention de l'aide financière.

CE-2018-13-97

Contrat de service à intervenir avec le Centre de plein air de Lévis relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision APP-2018-162

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de service à intervenir avec le Centre de plein air de Lévis, relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de plein air de Lévis, d'une durée globale de quatre ans, à raison de 47 148,47 \$, avant taxes pour l'année 2019 et majoré en fonction de l'indice des prix à la consommation, pour la moyenne annuelle de la région de Québec établis par Statistiques Canada, pour les trois années subséquentes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-162, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-13-98

Financement de la dépense relative à la réalisation de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des études d'opportunité, d'avant-projet et d'impacts sur l'environnement pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture (situés entre le chemin du Sault et la route Monseigneur-Bourget) et demande de soumissions

Document d'aide à la décision DG-2018-011

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation de services

professionnels en ingénierie pour la réalisation des études d'opportunité, d'avant-projet et d'impacts sur l'environnement pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture (situés entre le chemin du Sault et la route Monseigneur-Bourget), au montant maximal de 1 400 000 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DG-2018-011, conditionnellement à l'adoption du budget 2019.

Il est également résolu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour la fourniture de ces services professionnels.

CE-2018-13-99

Financement des dépenses excédentaires afférentes aux opérations de déneigement

Document d'aide à la décision INF-2018-023

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les crédits additionnels en provenance de droits de mutation au montant de 750 000 \$ aux postes de dépenses mentionnés à l'annexe A de la fiche de prise de décision INF-2018-023, afin de financer les dépenses excédentaires afférentes aux opérations de déneigement.

CE-2018-14-00

Adoption du Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019

Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-019

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-62 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2019, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-019. Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CE-2018-14-01

Adoption du Règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison

mobile**[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-020](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le règlement RV-2018-18-63 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2019 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2018-020. Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2019, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE-2018-14-02**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 17.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
